

C'est pas du pipeau ! Le Préfet du Morbihan interdit de transporter des instruments de musique !

écrit par Paco | 15 octobre 2020



C'est pas du pipeau !

On croyait, comme on dit, avoir déjà tout vu.
Mais d'imagination, ces tarés sont pourvus !
Foin de tambours et de trompettes !
Et pour nous briser les roupettes,
Un régiment de cons se presse à la revue...

PACO. Cornem'amuse !

14/10/2020.

Dans le Morbihan, il est interdit de transporter des instruments de musique !

Un arrêté préfectoral, paru le 29 septembre, dans le cadre de la lutte contre la covid, créé le malaise : transporter du matériel musical en voiture est désormais interdit. Ce qui inclut aussi bien les platines que les instruments de musique.

« J'ai d'abord vu l'arrêté sur les réseaux sociaux. J'ai cru

que c'était une blague. Je suis allé vérifier sur le site de la préfecture. Et ça n'en était pas une. C'est complètement fou ! »

Gael Lefèvre est musicien professionnel, intermittent du spectacle. Il joue de la bombarde dans le groupe de fest-noz Hiks. Comme beaucoup de musiciens, il est abasourdi par l'arrêté préfectoral publié le 29 septembre, en même temps qu'une série de mesures pour faire face à la pandémie de la covid-19. Cet arrêté stipule que « sont interdits, à compter du 29 septembre, et jusqu'au 13 octobre, la tenue de rassemblements festifs à caractère musical et la circulation des véhicules transportant du matériel, susceptible d'être utilisé pour une manifestation festive à caractère musical, répondant à l'ensemble des caractéristiques énoncées à l'article R.211-2 du code de la sécurité intérieure ».

« Ça veut dire qu'on ne peut plus transporter nos instruments de musique ? C'est incompréhensible. Comment dès lors répéter ? », s'interroge Gael.

Youen Paranthoen, accordéoniste, membre du groupe Spontus et du collectif Clam, est lui aussi plongé dans un abîme de perplexité. « On se trimballe toujours avec nos instruments. Ce lundi, je dois aller répéter. Je vais circuler avec mon accordéon. Je peux être verbalisé » ?

« C'est complètement liberticide. On nous dit que c'est pour les teufeurs. Mais l'arrêté est flou et ça peut être au libre arbitre du gendarme. »

Les free parties dans le collimateur

Yves Marie-TeXier, comédien et metteur en scène de la compagnie Mouton Major, qui travaille avec beaucoup de musiciens, ne décolère pas. « Comment interpréter cet arrêté ? On ne peut plus circuler avec des instruments de musique. Les copains qui vont venir répéter, on va prendre leur matériel ? On va leur donner une amende ? C'est complètement fou. On

touche à des libertés fondamentales. C'est complètement liberticide. On nous dit que c'est pour [les teufeurs](#). Mais l'arrêté est flou et ça peut être au libre arbitre du gendarme. »

[...]

Lire la suite ici :

<http://www.profession-gendarme.com/dans-le-morbihan-il-est-interdit-de-transporter-des-instruments-de-musique/>